



Le personnel de l'Intérieur doit différer ses congés pour organiser les élections du 13 juin 2010

La Direction générale Institutions et Population, un service du Service public fédéral Intérieur, a fait savoir à son personnel que seuls les congés en urgence ou les congés exceptionnels peuvent être autorisés. Le Directeur général, Monsieur Luc Vanneste, déclare: "Nous avons demandé à tous nos agents, impliqués directement ou indirectement dans la préparation des élections, de faire preuve de bonne volonté et de solidarité et de s'y investir pleinement."
"Et nous leur demandons beaucoup: toute personne qui remplit une tâche précise dans la préparation des élections et qui a planifié ses congés annuels en juin, sera priée d'annuler ses congés."
"Je sais que ce n'est pas évident mais je suis fier de pouvoir demander cela à mes agents et de constater leur réaction positive et leur collaboration enthousiaste."

Les répercussions de la courte période de préparation des élections sur le fonctionnement de la Direction générale Institutions et Population sont relativement importantes.
Luc Vanneste: "Nous devons demander à certains agents de se retirer de certains projets car nous devons fournir le même effort mais en beaucoup moins de temps. Ces autres projets sont donc en standby. Nous pouvons juste organiser les tâches les plus urgentes."
Il est ainsi demandé aux chefs de service de réorganiser leurs services de sorte que le personnel soit libéré pour les élections.
On demande à ces agents de faire preuve d'une plus grande disponibilité et on attend d'eux qu'ils réagissent plus rapidement qu'en temps normal lorsqu'il est fait appel à eux et ce, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
L'équipe qui prépare les élections accumulera, jusqu'au 13 juin 2010, les heures supplémentaires et les week-ends de travail avec en point d'orgue la nuit des élections au cours de laquelle quelque 400 personnes travailleront d'arrache-pied et personne ne rentrera à la maison tant que les derniers résultats ne seront pas arrivés.
Et tout cela signifie en effet que les spécialistes des élections qui rêvent d'être président d'un bureau électoral devront à nouveau voter par procuration en juin 2010 parce que leur présence est requise au quartier général des élections de la Direction générale Institutions et Population.